

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
27 février 2004
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 27 février 2004, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Président du Comité
du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001)
concernant la lutte antiterroriste**

J'ai l'honneur de me référer à ma lettre du 23 juin 2003 (S/2003/670), par laquelle je transmettais un deuxième rapport présenté par le Congo au Comité contre le terrorisme en application du paragraphe 6 de la résolution 1373 (2001).

Après avoir attentivement examiné le rapport avec le concours de ses experts, le Comité contre le terrorisme a écrit au Représentant permanent du Congo auprès de l'Organisation des Nations Unies pour lui faire part de ses observations préliminaires et inviter le Congo à lui présenter une réponse sous la forme d'un troisième rapport d'ici au 17 mai 2004.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Président du Comité du Conseil de sécurité
créé par la résolution 1373 (2001)
concernant la lutte antiterroriste
(*Signé*) Inocencio F. **Arias**

